



Assemblée générale

Distr. générale
4 janvier 2022

Original : français

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarantième session
24 janvier–4 février 2022

**Rapport national présenté conformément
au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21
du Conseil des droits de l'homme***

Haïti

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Table des matières

	<i>Page</i>
Liste des acronymes	3
I. Introduction	6
II. Mise en œuvre des recommandations et progrès réalisés	6
A. Thème 1 – Ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme	6
B. Thème 2 – Adoption du Plan d’Action national pour les droits de l’homme	7
C. Thème 3 – Politique publique et réduction de la pauvreté	7
D. Thème 4 et Thème 6 – État de droit, réforme du droit et réforme du système judiciaire	9
E. Thème 5 – Renforcement de la PNH	10
F. Thème 7 – Lutte contre l’impunité	11
G. Thème 8 – Lutte contre la corruption	12
H. Thème 9 – Conclusion du processus électoral	12
I. Thème 10 – Droits économiques, sociaux et culturels	12
J. Thème 11 – Traite des êtres humains	15
K. Thème 12 – Droits des femmes	16
L. Thème 13 – Droits de l’enfant	17
M. Thème 14 – Déplacés internes	18
N. Thème 15 – Droits des personnes handicapées	18
O. Thème 16 – Coopération État, société civile et communauté internationale	19
P. Thème 17 – Collaboration avec les mécanismes internationaux des droits de l’homme	19
Q. Thème 18 – Égalité de traitement et non-discrimination	19
R. Thème 19 – Amélioration des procédures d’enregistrement et d’identification à l’État civil ..	19
S. Thème 20 – Protection des journalistes, des avocats et des défenseurs des droits de l’homme ..	20
T. Thème 21 – Gestion des catastrophes naturelles et préparation aux catastrophes	20
U. Thème 22 – Droit à un environnement sain	22
V. Thème 23 – Institution nationale des droits de l’homme	22
III. Difficultés et contraintes	22
IV. Attentes	22
V. Conclusion	23

Liste des acronymes

AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
AFD	Agence Française pour le Développement
ANP	Académie Nationale de Police
AMN	L'Autorité Minière Nationale
APN	Autorité Portuaire Nationale
BAC	Bureau des Affaires Criminelles
BAL	Bureau d'Assistance Légale
BCD	Banque Caribéenne de Développement
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BINUH	Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti
BIT	Bureau International du Travail
BLCVFF	Bureau de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles
BME	Bureau des Mines et de l'Énergie
BSEIPH	Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées
BUGEP	Bureau de Gestion du Préscolaire
CAN	Centre Ambulancier National
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CEF	Centres d'Education Familiale
CEP	Conseil Electoral Provisoire
CERMICOL	Centre de Réhabilitation des Mineurs en Conflit avec la Loi
CIDP	Comité Interministériel des Droits de la Personne
CIMO	Corps d'Intervention et de Maintien de l'Ordre
CIN	Carte d'Identification Nationale
CNAF	Commission Nationale des Affaires Féminines
CNAL	Conseil National d'Assistance Légale
CNDDR	Commission Nationale de Désarmement, de Démantèlement et de Réinsertion
CNLTP	Comité National de Lutte Contre la Traite des Personnes
CNSA	Conseil National de la Sécurité Alimentaire
CONARHAN	Conseil National pour la Réhabilitation des Personnes Handicapées
COUC	Centre d'Opération d'Urgence Communal
COUD	Centre d'Opération d'Urgence Départemental
COUN	Centre d'Opération d'Urgence National
CPPH	Carte de Pauvreté et de Potentialités d'Haïti
CREP	Coopératives Rurales, d'Épargne et de Prêt
CRLDI	Centre de Réception et de Livraison des Documents d'Identité
CRS	Catholique Relief Service

CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
CSPJ	Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
CSPN	Conseil Supérieur de la Police Nationale
DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire
DCPJ	Direction Centrale de la Police Judiciaire
DPC	Direction de la Protection Civile
DINEPA	Direction Nationale d'Eau Potable et Assainissement
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EMA	École de la Magistrature
ENP	École Nationale de Police
EPSSS	Évaluation de la prestation des Services de Soins de Santé
EPU	Examen Périodique Universel
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FNE	Fonds National de l'Éducation
FSV	Fonds de Cofinancement des Services de Vulgarisation Agricole
GDES	Gourdes
IBESR	Institut du Bien- Être Social et des Recherches
IGPNH	Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti
INFP	Institut National de Formation Professionnelle
JSSP	Justice Sector Strengthening Program
LGBT	Lesbiennes Gays Bisexuels et Transgenres
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de Femmes
ME	Ministère de l'Environnement
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux publics, Transports et Communications
NECTAR	Nouvelle Éducation Citoyenne Tournée vers l'Avenir
OC	Officier de Surveillance Epidémiologique
OEA	Organisation des États Américains
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMRH	Office de Management et des Ressources Humaines
ONASSAN	Office Nationale de Souveraineté, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
ONI	Office National d'Identification
ONM	Office National de la Migration
OPC	Office de la Protection du Citoyen
OPR	Organisation de Producteurs Ruraux

OSE	Officiers de Surveillance Épidémiologique
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARSE	Programme d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Éducation
PDEF	Plan Décennal d'Education et de Formation
PEFH	Politique Egalité Femme/ Homme
PES	Paquet Essentiel de Service
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International relatifs aux Droits Économiques Sociaux et Culturels
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PMSAN	Programme Multi Sectoriel de Sécurité Alimentaire
PNCS	Programme National de Cantine Scolaire
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNLH	Politique Nationale de Logement et d'Habitat
PNSAN	Plan National de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSSANH	Politique Nationale de Souveraineté, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POS	Procédures Opérationnelles Standards
PRONEC	Projet de Nationalisation des Écoles Communautaires
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PSUGO	Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire
RDG	Réseau Départemental Genre
SEBAC	Surveillance Épidémiologique à Base Communautaire
SNGRS	Service National de Gestion des Résidus Solides
SMCRS	Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides
TAMA	Taux Annuel Moyen d'Accroissement
TPI	Tribunal de Première Instance
UCLBP	Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics
UE	Union Européenne
UEH	Université d'État d'Haïti
ULCC	Unité de Lutte Contre la Corruption
ULCS	Unité de Lutte contre le Crime Sexuel
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
VBG	Violence Basée sur le Genre

I. Introduction

1. En novembre 2016, la République d'Haïti a été examinée pour la deuxième fois dans le cadre de l'EPU. Lors de cet examen, 213 recommandations lui ont été adressées, parmi lesquelles 188 ont recueilli l'appui d'Haïti, 23 ont été notées et 2 n'ont pas été acceptées par le Gouvernement après consultation de la société civile, le 20 décembre 2016.
2. Conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations Unies instituant l'EPU, l'État examiné doit soumettre au Conseil des droits de l'homme un rapport mi-parcours sur l'état de mise en œuvre des recommandations, deux ans après l'examen et un rapport périodique, quatre ans après.
3. Ce rapport est structuré suivant un regroupement des différentes recommandations acceptées en 24 thèmes en fonction de leurs similitudes eu égard au domaine concerné. Cependant, vu la similitude constatée entre les thèmes 4 et 6, le Secrétariat technique du CIDP a décidé de les traiter simultanément, ce qui a réduit le nombre de thèmes. Le thème 24 n'est pas traité, car il n'avait fait l'objet d'aucune recommandation. Tenant compte du nombre de mots exigés, les recommandations sont annexées au présent rapport.
4. Ce rapport est élaboré à partir de la collecte d'informations auprès des secteurs concernés suivie de discussions entre les membres du Secrétariat technique du CIDP et les représentants d'institutions étatiques. Un atelier de consultation nationale de la société civile a été organisé le 6 octobre 2021, en partenariat avec le BINUH. De nombreux organismes de défense des droits humains y ont participé et ont donné leurs avis et recommandations.
5. Malheureusement, la COVID-19 et la mort tragique du Président de la République, son Excellence Monsieur Jovenel MOÏSE, ont retardé la soumission de ce rapport dans le délai imparti.

II. Mise en œuvre des recommandations et progrès réalisés

A. Thème 1 – Ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

6. L'État haïtien a ratifié certains instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la CDE ainsi que ses protocoles facultatifs. Par contre, le protocole à la CEDEF n'est pas encore ratifié.
7. Par ailleurs, la Convention contre la Torture, signée par Haïti en décembre 2013, et déposée au Parlement, n'est pas encore ratifiée.
8. La convention 189 de l'OIT n'est pas encore ratifiée. Toutefois, l'État haïtien vient d'adopter, le 26 juillet 2019, son plan national de lutte contre le travail des enfants et a établi la liste des travaux dangereux pour les enfants. La République d'Haïti est partie au PIDESC depuis 2012 et le rapport initial est en cours d'élaboration.
9. La République d'Haïti est devenue le 91^{ème} État à adhérer à la Convention de 1954 sur l'apatridie et le 72^{ème} à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Ces deux instruments internationaux ont été ratifiés par le Parlement haïtien, le 22 mars 2017. L'État a procédé au dépôt des documents de ratification au Secrétariat général des Nations Unies, le 27 septembre 2018.
10. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CEDEF, l'État haïtien a déjà soumis un rapport initial et neuf rapports périodiques.
11. L'État haïtien a déployé beaucoup d'efforts pour respecter ses engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme. Des rapports faisant état de l'application des conventions ratifiées sont régulièrement soumis, tels que : le rapport sur l'application du PIDCP en octobre 2014, les huitième et neuvième rapports périodiques de la CEDEF, en février et mars 2016 et celui portant sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2018, etc.

B. Thème 2 – Adoption du Plan d’Action national pour les droits de l’homme

12. Le Gouvernement haïtien a élaboré un projet de plan d’action national sur la mise en œuvre des recommandations de l’EPU pour la période 2019-2022. Il a été validé par la société civile lors d’un atelier réalisé avec le soutien technique et financier du Haut-commissariat aux droits de l’homme, le 13 décembre 2019. Des formations préliminaires ont eu lieu respectivement les 16 et 17 avril 2019 et les 8, 9 et 10 octobre 2020 en vue de mettre en place une base de données pour le suivi de l’application de ces recommandations.

C. Thème 3 – Politique publique et réduction de la pauvreté

13. Le PSDH contient plusieurs volets dont la sécurité alimentaire, la santé et l’éducation.

1. Sécurité alimentaire

14. Dans le but d’améliorer de la sécurité alimentaire, un ensemble de programmes a été mis en œuvre. Il s’agit de la modernisation et de la dynamisation de l’agriculture et de l’élevage, de la diversification et de l’intensification des productions végétales et animales. Dans ce cadre, des campagnes de vaccination contre la peste porcine classique, la rage et le charbon bactérien ont été réalisées. Plus de 1,2 millions de bétail ont été vaccinés.

15. Outre les bétails, plus de 400.000 chiens ont été vaccinés.

16. Toujours dans le souci de renforcer la sécurité alimentaire, des programmes ciblant l’agriculture et l’élevage ont été mis en œuvre.

a. Agriculture

Programme d’incitations agricoles

17. Des appuis financiers et techniques ont été fournis à environ 22.000 agricultrices et agriculteurs pour couvrir une superficie de 11.100 hectares en cultures annuelles et agroforesterie dans certaines communes des départements du Centre et du Sud au cours des campagnes agricoles de printemps et d’hiver de 2017 à 2020. Il en est résulté une certaine augmentation de l’offre alimentaire et un meilleur approvisionnement de certains marchés en produits locaux.

FSV

18. Des investissements ont été consentis en faveur d’une quarantaine d’OPR pour exécuter 40 sous projets dans les départements du Nord et du Nord-est, notamment dans le domaine de la transformation de produits agricoles comme le maïs, le riz, le café, le cacao, l’arachide, les fruits, etc. Selon le dernier rapport de la CNSA, ces sous-projets ont touché 10.350 bénéficiaires dont 48% de femmes.

b. Élevage

Programme de recapitalisation des éleveurs

19. Dans les départements du Sud et de la Grande Anse 6.020 agriculteurs (85% de femmes) ont déjà bénéficié des paquets techniques (caprins et volailles). 15.680 caprins et 21.000 volailles ont été distribués (100% de l’objectif) ainsi que du matériel végétal pour l’alimentation animale. De même, 757 chevreaux ont été distribués à 330 familles bénéficiaires indirectes, à raison de deux par famille.

20. Ainsi, grâce à l’appui de ces programmes, de nombreux éleveurs, majoritairement des femmes cheffes de ménage, ont pu reconstituer leur cheptel caprin perdu lors du passage de l’ouragan Matthew.

Programmes d'amélioration des systèmes d'irrigation

21. Grâce à la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation, 3.000 hectares ont été irrigués, permettant à 3.800 agriculteurs d'avoir un meilleur accès à l'eau.

- 15 pompes à énergie solaire (de 500 à 1.450 gallons par minute) ont été installées en vue d'irriguer environ 1.000 hectares au niveau de la basse plaine des Gonaïves, dans le département de l'Artibonite. 250 motopompes d'irrigation de trois pouces sont cofinancées dans les départements du Nord et du Nord-est.
- 14.150 hectares de versants sont emblavés en système agroforestiers associant des cultures vivrières et des arbres fruitiers et forestiers dans certaines communes des départements du Nord, du Nord-est, du Sud et de la Grande Anse.
- 4.500 hectares sont emblavés essentiellement en cultures vivrières contribuant à augmenter l'offre alimentaire nationale.
- Le barrage de Marion, dans le Nord-est, est inauguré le 3 mai 2021.
- Le Système de Latanerie dans la Grande rivière du Nord est en chantier.
- Le barrage de Mirebalais est en construction depuis le 30 décembre 2020.

2. Modernisation et dynamisation de la pêche

22. Dans le cadre de la modernisation de la pêche, un plan de cofinancement des matériels et équipements de pêche a été élaboré et exécuté dans trois départements du Grand Sud.

3. Mise en œuvre de projets à impact social

23. Le Gouvernement a mis sur pied un ensemble **de programmes d'aménagement et de construction dans le secteur du logement et de l'habitat**. Dans ce contexte, il a procédé à la remise de clés de 2.238 unités de logement à 2.238 familles (242 à Terrier Rouge, 184 à Ouanaminthe, 218 à Quartier Morin, 750 à Caracol, dans le département du Nord, et 180 à Gressier, 156 à Cabaret et 508 au village Lumane Casimir dans le département de l'Ouest).

24. Après le passage de l'ouragan Matthew dans le Grand Sud, d'autres programmes ont vu le jour et ont permis de reconstruire 2.150 unités de logement permettant ainsi à 2.150 ménages de se reloger dans de meilleures conditions.

25. Dans le cadre du programme « **Aménagement intégré des quartiers informels de Port-au-Prince** », le Gouvernement a reconstruit 339 unités de logement dans les quartiers de Martissant (Dantès Deluy) et de Baillergeau, permettant ainsi à 339 ménages vulnérables, de disposer d'un logement décent reconstruit selon les normes parasismiques et paracycloniques.

26. Un programme de **Rénovation de Pôles régionaux et locaux de développement** et un programme de Structuration Territoriale et de Développement ont également permis de financer 78 projets communautaires dans les secteurs de l'Assainissement, de l'Éducation, de l'Infrastructure Urbaine, de la Justice et Sécurité Publique, de la Santé, des Sports et de la Culture, etc.

27. Des programmes instaurant des Filets de Sécurité Sociale ont été mis en œuvre :

a) **Emploi des jeunes** : 77 projets de travaux à haute intensité de main d'œuvre ont été réalisés dans six départements du pays. 5.378 jeunes des quartiers précaires en ont bénéficiés.

b) **Transferts monétaires et alimentaires** : Dans le cadre de la gestion de la COVID-19, un appui financier et nutritionnel a été apporté à 126.816 ménages totalisant 6.531.085 personnes au moyen de transferts monétaires de 9.800 Gdes/ménages, soit un montant de 1.341.210.000 Gdes. de plus, 5.349 tonnes métriques en vivres alimentaires ont été distribués.

c) **Subvention à la Sous-traitance** : 54.000 ouvriers de 53 entreprises ont reçu une subvention de 250 Gdes/jour pour une quinzaine de jours de travail lors de la fermeture temporaire des ateliers à cause de la COVID-19.

28. En exécution du programme « **KORE PEP** » quatre projets d'assistance sociale ont été exécutés sur le territoire. 3.131.442 paniers de solidarité et 708.000 plats chauds ont été distribués ; 1.092 restaurants communautaires ont été inaugurés dans les Départements de l'Ouest, de l'Artibonite, du Nord, Nord-est, Nord-Ouest ; 1.000 Gdes ont été mensuellement distribuées à 67.831 mères de famille.

29. En vue de garantir les droits à une alimentation adéquate, 2.300 petits producteurs ont bénéficié de neuf projets agricoles.

30. Un appui financier a été octroyé au fonctionnement de 23 CREP regroupant 14.283 bénéficiaires, dont 60% de femmes.

31. Dans le cadre de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- Élaboration de la nouvelle CPPH afin de mieux cibler les plus pauvres et mieux orienter la prise en charge ;
- Élaboration du PNSAN intégrant un volet sur la nutrition favorable aux enfants ;
- Élaboration du nouveau système de protection sociale pour une meilleure prise en charge des catégories vulnérables.

D. Thème 4 et Thème 6 – État de droit, réforme du droit et réforme du système judiciaire

1. Adoption et mise en œuvre d'une législation garantissant la primauté du droit

32. Pour renforcer l'État de droit, un nouveau Code Pénal et un Code de Procédure Pénale ont été publiés. Ces Codes sanctionnent de nouvelles infractions et prennent en compte les instruments internationaux ratifiés par Haïti. Ils entreront en vigueur en 2022. Entre temps, le Gouvernement a formé une commission chargée de les réviser afin de prendre en compte les remarques formulées par les organisations de la société civile et d'élaborer leurs lois d'application.

33. Un projet de Code de Protection de l'Enfant a été déposé au Parlement en septembre 2014.

2. Réforme des Institutions Judiciaires

34. Pour renforcer les institutions judiciaires, les mesures suivantes ont été prises :

a) Élaboration d'une nouvelle loi organique pour le MJSP

Un avant-projet de loi organique du MJSP est en cours d'élaboration.

b) Renforcement de l'Inspection Judiciaire

Le Service de l'Inspection Judiciaire est devenu une « Unité d'inspection judiciaire ». Ce changement l'a rendu plus efficace.

c) Adoption de mesures législatives : la loi sur l'assistance légale

La loi du 10 septembre 2018 sur l'assistance légale a créé le CNAL. Ceci contribuera à réduire le taux de détention préventive prolongée et la surpopulation carcérale. Sept BAL fonctionnent dans sept juridictions sur 18, en vue de faciliter l'accès à la justice aux plus vulnérables. Les 11 autres juridictions seront pourvues de BAL lorsque le budget du CNAL sera suffisant.

3. Lutte contre la détention préventive prolongée

35. La détention préventive prolongée est l'un des problèmes récurrents du système judiciaire et pénitentiaire national depuis des décennies. Plusieurs actions ont été entreprises pour résoudre le problème. Par exemple, le MJSP et le CSPJ ont appuyé la démarche des parquets et des tribunaux dans la tenue de plus d'audiences criminelles et correctionnelles. Ainsi, de mai 2018 à juin 2019, sur 11.113 détenus, 2.982 ont été condamnés.

36. Quant à la détention préventive prolongée des mineurs, le Gouvernement a exécuté des projets sur la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi qui ont permis la réinsertion de 103 enfants sur 162 soit 63,58 % pour la période de 2017 à mai 2019.

37. Actuellement les mineurs sont séparés des adultes. Les garçons sont détenus au CERMICOL et les filles, dans la prison civile de Cabaret. Elles sont séparées des femmes.

38. Pour réduire significativement le taux de la détention préventive prolongée et éviter la résurgence de ce phénomène, le Gouvernement a élaboré un plan d'actions stratégiques prioritaire 2021–2022, avec pour objectif d'augmenter le volume des affaires traitées par les tribunaux. Un comité de pilotage de ce plan est mis en place avec comme observateurs le PNUD, le BINUH, le JSSP, l'OPC, le CNAL et le CSPJ.

39. Hormis la prison civile de Port-au-Prince où la surface occupée par détenu ne correspond pas aux normes internationales, dans d'autres centres carcéraux tels que celui des femmes à Cabaret, ceux de Fort Liberté et de Hinche, les normes minimales (2.5 m2 par détenus) sont respectées.

40. Afin d'améliorer la qualité de l'alimentation des détenus, une infirmière nutritionniste a été nommée au pénitencier national. Cette initiative sera étendue à tous les centres de détention. La prise en charge complète des détenus malades est réalisée grâce à un plan d'action mis en œuvre par la DAP.

41. Le Gouvernement dispose déjà d'un document spécial de stratégie nationale de protection de l'enfant.

4. Indépendance du Pouvoir Judiciaire

42. L'indépendance du Pouvoir judiciaire est une des garanties de l'accessibilité à la Justice. Elle se concrétise par le rôle du CSPJ, des assemblées communales et départementales et par celui de l'Exécutif.

43. Le CSPJ a été créé par la loi du 13 novembre 2007 qui précise en ses articles 1 et 2 que le Pouvoir Judiciaire est indépendant des Pouvoirs Exécutif et Législatif et est exercé par l'ensemble des tribunaux de l'appareil judiciaire.

44. Pour ce qui concerne la nomination des juges, les Juges de Paix jusqu'à ceux de la Cour d'appel sont nommés par le Président de la République sur proposition du CSPJ. Quant aux juges de la Cour de Cassation, ils sont nommés par le Président de la République sur proposition du Sénat de la République.

5. Améliorer l'accès à la justice

45. Les Parquets ont été renforcés par la nomination de 107 substituts du commissaire du Gouvernement. Dans les tribunaux, 72 magistrats ont été nommés dont 48 juges de paix et deux juges pour enfant.

46. 40 étudiants greffiers, dont huit femmes ont été formés à l'EMA. Leur nomination se fait progressivement. Par ailleurs, 46 élèves-magistrats sont actuellement en formation.

47. Les juges sont recrutés par nomination et non par élection.

E. Thème 5 – Renforcement de la PNH

48. A partir de l'année 2021, toute candidature à la PNH requiert deux lettres de références de deux personnalités jouissant d'une très bonne renommée.

49. La dernière promotion (30^e) de la PNH, composée de 656 policiers dont 140 femmes a été graduée le 9 août 2019. La 31^e promotion est en formation **avec 640 aspirants policiers, dont 133 femmes**. Le concours pour le recrutement de la 32^e promotion est lancé. L'effectif de la PNH est actuellement de 14.877 policiers.

50. Par ailleurs, des formations sont dispensées à des unités spécialisées par des coopérants et une unité antigang a été mise en place. De nouveaux matériels d'interventions

et de protection sont mis à la disposition de la PNH. Un plan de développement stratégique couvrant la période 2017–2021 prévoit d’augmenter l’effectif à 20.000 policiers.

51. Une nouvelle promotion d’agents du CIMO, composée de 102 policiers, dont 12 femmes, a été graduée le mercredi 8 janvier 2020 à l’ENP.

52. 67 nouveaux commissaires sont diplômés à l’ANP pour renforcer les cadres de la PNH.

F. Thème 7 – Lutte contre l’impunité

53. De 2017 à 2021, un ensemble d’événements se sont produits sur le territoire haïtien occasionnant des pertes en vies humaines et des déplacements de personnes. Ces derniers sont recensés dans les localités suivantes :

a) Lilavois

Le jeudi 12 octobre 2017 des policiers se sont rendus à Lilavois 39 pour procéder à l’arrestation de bandits. Une bavure policière s’est produite, occasionnant des dommages collatéraux. La PNH ayant constaté ces bavures a transféré le dossier au Parquet. Ce dernier l’a transmis au Cabinet d’instruction pour suites légales.

b) Grand ravine

En novembre 2017, des policiers se sont rendus à Grand Ravine à l’insu de leur supérieur hiérarchique pour traquer des bandits. Cette intervention a occasionné la mort de cinq riverains. Après enquêtes, certains ont été placés en isolement et d’autres ont pris la fuite. Leurs dossiers sont au Cabinet d’instruction.

c) La Saline

- Dans la nuit du 13 au 14 novembre 2018, des actes de violence se sont produits à la Saline, entraînant la mort de plusieurs riverains. Après constat et prélèvements d’indices par la DCPJ, l’action publique a été mise en mouvement.

- Le dossier a été acheminé au Cabinet d’instruction le 4 janvier 2019. Depuis, 74 plaintes ont été déposées, 80 victimes auditionnées et 21 personnes arrêtées. Deux fonctionnaires de l’État indexés dans ce dossier ont été limogés. Toutefois, une action en dessaisissement du juge d’instruction a été introduite devant la Cour de Cassation pour cause de suspicion légitime au mois d’août 2019.

d) Bel Air

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2019, des affrontements entre bandes rivales dans le quartier de Bel-Air ont entraîné 26 décès et des destructions de maisonnette. La DCPJ a mené une enquête sur cet événement. Le dossier est actuellement au Cabinet d’instruction.

e) Carrefour-Feuille

- À la fin de l’année 2018, des riverains du quartier de Carrefour-Feuille se sont plaints d’actes de banditisme répétés par un gang armé, dont Sony Jean, alias « TIJE » en est le chef. Par la suite, plusieurs opérations policières ont été menées par la PNH, conduisant au décès de Jean Sony à la suite d’échanges de tirs. 19 personnes ont été arrêtées et 64 autres, indexées. Le dossier est au Cabinet d’instruction.

- Tous ces dossiers sont encore au Cabinet d’instruction à cause des actes de violence enregistrés dans l’aire du TPI de Port-au-Prince.

f) Delmas 32

Le 30 juin 2021, dans la soirée, des gens armés ont ouvert le feu sur plusieurs personnes, occasionnant la mort de plusieurs civils, dont une militante politique (Antoinette Duclair) et un journaliste (Diego Charles) à Delmas 32. Après enquête, deux policiers ont été arrêtés et leurs dossiers ont été transmis au parquet près le TPI de Port-au-Prince.

Autres événements

g) **Trafic d'armes**

En décembre 2019, à la suite d'un constat dressé par un juge de paix, la PNH avait arrêté un homme d'affaires (Monsieur Arby LARCO) qui détenait des armes à feu. Le dossier a été transmis au Cabinet d'instruction par le Parquet. Une ordonnance de renvoi a été rendue le 1^{er} avril 2020.

h) **Assassinat du Président de la République**

Dans la nuit du 6 au 7 juillet 2021, le Président de la République, son Excellence Jovenel MOISE, a été assassiné par un groupe de mercenaires étrangers en sa résidence privée. La PNH a procédé à l'arrestation de plusieurs personnes dont 18 colombiens et de 2 haïtiano-américains. Le dossier est actuellement au Cabinet d'instruction où les auditions se poursuivent. Les inculpés sont en détention préventive.

G. Thème 8 – Lutte contre la corruption**Dossier Pétrocaribe**

54. Au cours de l'année 2018, des organisations de la société civile ont reproché à l'État haïtien la mauvaise gestion des fonds dits Pétrocaribe. Ce fond est tiré des revenus d'un programme de prêt accordé à Haïti par le Venezuela à un faible taux d'intérêt pour financer le développement socioéconomique d'Haïti. Beaucoup d'instances se sont penchées sur ce dossier, notamment le Sénat de la République qui avait produit deux (2) rapports qui ont été acheminés à la CSCCA pour suites légales. La CSCCA avait également produit plusieurs rapports, dont le dernier, en août 2020. Le juge qui était désigné dans le cadre de ce dossier a communiqué son ordonnance au Parquet, le 31 janvier 2019. À la suite de la publication du premier rapport par le Sénat, l'État haïtien a porté plainte le 3 février 2019.

55. Des fonds spéciaux ont été alloués par le Gouvernement à la CSCCA afin de faciliter la tâche aux vérificateurs. Un dossier contenant les différentes résolutions du Conseil des ministres prises entre septembre 2018 et janvier 2019 a été remis aux juges de la CSCCA.

56. Le 22 juin 2021, le juge chargé de l'instruction du dossier a rendu une ordonnance dans laquelle il a décidé de sursoir à l'instruction pour absence d'arrêts de débet de la CSCCA et de décision du Parlement. Il a ordonné un sursis à l'instruction en attendant l'accomplissement des formalités légales.

H. Thème 9 – Conclusion du processus électoral**Réalisation des élections indirectes pour les assemblées municipales**

57. Le CEP a organisé des élections indirectes du lundi 10 au vendredi 14 juillet 2017. Les résultats définitifs ont été proclamés le 19 juillet 2017. De ces élections, 698 membres, sur 708 sont élus pour la formation des assemblées municipales dans 140 communes du pays.

58. En 2020, un CEP a été mis en place en vue d'organiser les élections générales. Le 27 septembre 2021, le nouveau Gouvernement a rapporté l'arrêté nommant les membres de ce Conseil. Actuellement, il entreprend des consultations avec les différents secteurs pour mettre en place un nouveau CEP.

I. Thème 10 – Droits économiques, sociaux et culturels**1. Droit à l'alimentation**

59. De concert avec le Gouvernement haïtien, le Canada a financé un projet pour la revalorisation du jardin créole, du café Macaya et pour le développement de la filière mangue en Haïti, pour un montant de 79 millions dollars canadiens. Par ailleurs, l'État haïtien, en

partenariat avec l'USAID et certains entrepreneurs, ont financé la formation de 45 autres entrepreneurs en investissement.

60. Une PNSSANH a été adoptée en Conseil des Ministres, le 9 décembre 2020. Elle repose sur quatre piliers fondamentaux : i) Rééquilibrer la dominance des politiques en favorisant le commerce international en faveur de la sécurité alimentaire et nutrition ; ii) s'appuyer sur l'agriculture et l'agro-industrie, comme secteur moteur de la relance de l'économie et de l'élimination de la faim et la malnutrition ; iii) investir dans les filets sociaux afin que personne ne soit laissé de côté ; iv) améliorer la disponibilité et l'accès aux services de base de qualité nécessaires à la sécurité nutritionnelle.

61. Préalablement à l'adoption du *PNSSANH*, le Gouvernement a établi *des plans départementaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la période 2015-2025*, pour garantir le droit à l'alimentation.

62. Le plan de mise en œuvre de cette politique est en cours d'élaboration. Un ensemble de mesures sera prise en vue de son application.

63. Par anticipation, un programme pilote PMSAN financé par l'UE a déjà débuté dans le Haut Artibonite et le Nord-Ouest.

2. Droit à l'éducation et à l'alphabétisation

64. Le Gouvernement a adopté un PDEF 2020-2030. L'objectif premier du plan est *l'éducation fondamentale pour tous*. Des efforts sont accomplis pour atteindre cet objectif. Ainsi, pour les deux premiers cycles du fondamental, plus de 600.000 enfants reçoivent une éducation gratuite. Cependant, une cotisation annuelle de 1.000 Gdes est réclamée pour le troisième cycle.

65. Haïti a développé des relations privilégiées avec les différentes agences, notamment l'UNICEF, le PNUD, l'AFD et l'UNESCO en matière de coopération en Education, ce qui facilite une meilleure mise en œuvre des projets élaborés par le Ministère, notamment le projet sur la NECTAR et la revisitation des CEF.

66. Pour faciliter l'accès de tous les enfants défavorisés à l'éducation, le MENFP a instauré le BUGEPE. Il commence à implémenter ce sous-secteur dans les écoles nationales en vue d'augmenter l'offre scolaire publique.

67. De même, trois années ont été ajoutées à l'École Fondamentale qui est passée de six à 9 ans. Les enfants bénéficieront désormais de neuf années d'enseignement fondamental gratuit.

68. Pendant les deux dernières décennies (2000-2019), l'offre scolaire a connu une augmentation globale de plus de 20% avec un TAMA de 1,3%. Le nombre des élèves a augmenté annuellement de 1,7% soit une augmentation générale de plus de 25% au cours des deux dernières décennies. Parallèlement, l'offre publique a plus que doublée, permettant ainsi à ce secteur d'accueillir „5 fois plus d'élèves. La population scolaire actuelle est évaluée à 4 millions d'élèves avec environ 20.000 établissements scolaires dont 140 lycées et 2.800 écoles nationales. En termes d'infrastructures scolaires, 80% relève du secteur non public et 20% du secteur public alors qu'en termes d'effectif, le secteur public est à la hauteur de 25% et le non public est estimé à 75%.

69. Le problème récurrent des conditions de travail des enseignants a été adressé. Les 13.000 enseignants répertoriés depuis 2011-2012 dans le système éducatif sans lettres de nomination, ont été régularisés et rémunérés au cours de l'exercice 2020-2021.

3. Mesures prises en faveur de la gratuité de l'enseignement

70. Parmi les mesures prises en faveur de l'enseignement gratuit et sans discrimination, il importe de citer :

a) Le PRONEC

Plus de 300 écoles communautaires sont entrées dans le patrimoine public de l'État.

b) **Le PSUGO**

À partir de 2016, le PSUGO a réduit ses ambitions, et se donne surtout pour mission d'augmenter la capacité d'accueil du secteur public et de recevoir plus de jeunes dans les écoles nationales.

c) **La dotation des écoles en cantines scolaires**

L'État, à travers le PNCS et avec l'appui du PAM, donne un plat chaud à chaque enfant se trouvant dans certaines écoles publiques. Le nombre de bénéficiaires s'élève à 3.367 établissements scolaires pour un effectif de 857.350 enfants, soit 21%. L'objectif est d'atteindre l'ensemble de la population scolaire qui est évaluée à 4.000.000 millions d'enfants.

d) **Les Programmes de construction d'écoles nationales dans toutes les sections communales**

- L'État s'est engagé à construire au moins une école nationale dans chaque section communale, en fonction de la demande sociale d'éducation exprimée dans la Caraïbe.

- Dans le cadre du PARSE, mené par le FAES, 147 infrastructures scolaires dont 60 projets de construction et 87 projets de réhabilitation d'écoles sont déjà pris en compte, permettant ainsi d'améliorer les conditions d'apprentissage d'environ 55.577 élèves répartis sur tout le territoire. Le FNE intervient également dans la réhabilitation et la construction des écoles nationales.

4. **Droit à la santé, à l'assainissement et à l'eau potable**

71. Pour augmenter l'accès aux services de santé au cours des dernières années, le MSPP a nommé 153 nouveaux prestataires de santé pour arriver à 1.782 infirmiers et 1.841 médecins en décembre 2020.

En outre :

a) De juin à septembre 2020, le MSPP a recruté 1.410 ressources humaines additionnelles pour renforcer les sites de prise en charge du COVID-19 à travers les 10 départements ;

b) 15 bourses de formation ont été octroyées à des médecins et infirmières pour des spécialisations à Cuba ;

c) Des Internes et Médecins en Service Social ont été déployés dans 10 départements géographiques du pays.

72. Neuf infrastructures sanitaires ont été construites et cinq réhabilitées par le MSPP depuis le début de l'année 2019, portant à plus de 1.000 le nombre d'infrastructures de santé en fonctionnement dont 13% d'hôpitaux, 16% de centres de santé avec lits, 36% sans lit et 35% de dispensaires.

73. Des infrastructures sanitaires ont été inaugurées en 2020/2021. On peut citer :

- Le service de quarantaine de l'Aéroport Toussaint Louverture (conjointement avec l'AAN, l'APN et l'OIM, doté d'un service administratif, d'une cafétéria, de deux chambres de deux lits ;
- Cinq nouveaux centres de santé avec lits dans le Département du Nord (Baron, Grand Pré/Quartier Morin, Bord de Mer/Limonade, Brostage/Dondon et Bois Neuf/Saint Raphaël.

74. Des matériels ont été acquis dans le cadre de la gestion du COVID-19.

- 463 tonnes de matériels et équipements reçus en mars 2020 ont été commandées pour 18 millions de dollars américains ;
- 21 générateurs d'oxygène et 136 respirateurs ont été installés pour le renforcement des hôpitaux des différents départements.

75. Le CAN est renforcé avec l'acquisition de 27 nouvelles ambulances pour atteindre un total disponibles en 2021 de 87 ambulances, 5 bateaux ambulances, 1 hélicoptère ambulance (service public-privé).
76. Le Gouvernement a donné une contribution annuelle de 83 millions de Gdes pour 2018/2019 en vue d'acquérir de nouveaux vaccins.
77. L'État Haïtien a pris en charge le programme de Sécurité transfusionnelle avec 50% des demandes de pochettes de sang et la collecte de 12.000 pochettes au cours des six derniers mois de 2020.
78. De plus, 45 projets d'infrastructures du Programme d'Investissement Public sont **en cours** au début de 2021 dont : 16 projets de réhabilitation, 3 projets de construction d'hôpitaux, de 20 centres de santé, 2 centres ambulanciers régionaux, 1 centre de transfusion sanguine et 3 bureaux départementaux (Sud-Est, Nippes et Nord-Ouest).
79. En vue de lutter contre les épidémies, 653 sites de surveillance épidémiologique sont mis en place à travers le réseau national des sites de notification afin de permettre la disponibilité permanente de l'information épidémiologique sur les maladies prioritaires pour la prise de décision opportune, la détection précoce des flambées et suivi.
80. 153 OSE sont en poste et 42 personnes ont été diplômées en épidémiologie de terrain.
81. Aucun cas de choléra n'a été confirmé depuis janvier 2019.
82. Pour ce qui concerne la gestion du COVID-19 :
- a) Un guide de surveillance COVID-19 a été élaboré et des outils (électronique et papier) de surveillance épidémiologique COVID-19 ont été développés.
 - b) 66 sites de prélèvement de COVID-19 ont été installés dans les 10 départements et les activités d'analyse ont été déconcentrées.
 - c) Des messages de sensibilisation sont diffusés dans les différents types de médias ainsi que des informations relatives au COVID-19, sur les différentes plateformes de communication du MSPP et dans les autres médias nationaux.
 - d) Des dépistages ont lieu dans les aéroports et les postes frontaliers (Malpasse, Ouanaminthe, Anse-à-Pitres, Belladère).
 - e) La capacité de testing des laboratoires dans les différents hôpitaux a été renforcée: 115.692 tests ont été réalisés au 12 septembre 2021.
 - f) 156 sites de vaccination contre le COVID-19 (120 institutions et 36 postes) sont mis en place sur tout le territoire avec 117.881 personnes qui ont reçu leur première dose et 66.888 complètement vaccinées.

J. Thème 11 – Traite des êtres humains

83. En application du document de stratégie et du plan national de lutte contre la traite des personnes 2017–2022, plusieurs sous-comités ont été mises en place. Par ailleurs, un montant de 24 millions de gourdes est alloué pour le renforcement du CNLTP.
84. La loi du 30 avril 2014 sur la traite des personnes a été vulgarisée et des formations y relatives ont été réalisées. Un partenariat a été établi entre le CNAL et le CNLTP afin d'assister les victimes de traite des personnes.
85. Des POS ont été élaborés et validés en 2020 par le MAST.
86. Une convention tripartite a été signée en mai 2021 entre Haïti, la République Dominicaine et la Jamaïque en vue de réprimer la traite des personnes dans ces trois pays.
87. Une Étude sur la domesticité et une Évaluation des Maisons d'Enfants (EDOS2018) ont été réalisées en vue de lutter contre toutes les formes de traite. Cette évaluation a permis d'élaborer deux documents : « Protection 9 » et « Yon fanmi pou Chak Timoun »

88. Les enquêtes relatives à la lutte contre la traite des personnes ont permis d'obtenir les résultats suivants :

a) condamnation d'un ancien Maire de Ouanaminthe pour des sévices domestiques suivis de violences sexuelles ;

b) condamnation d'une personne à 15 ans de prison le 20 mars 2019 pour traite des personnes sur mineures.

89. D'autres cas de traites sont en instance de jugement dans la juridiction de Port-au-Prince et de Jacmel.

K. Thème 12 – Droits des femmes

1. Amélioration dans la protection et la promotion des droits des femmes

90. Un document intitulé : PEFH (2014-2034) a été élaboré. Cette politique est assortie d'un plan d'action national d'égalité femmes/hommes (2014-2020) qui guide les actions, programmes et initiatives du Gouvernement pour six ans.

91. À cet effet, les activités suivantes ont été réalisées : la vulgarisation et l'évaluation de la PEFH ; la création de sept Cellules genre dans les ministères ; la réalisation d'un atelier d'information et de sensibilisation sur la mise en place du RDG.

92. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées sur le corps des femmes : « *respekte kom se dignite'm* », notamment dans les périodes de festivité.

93. La réforme judiciaire en cours renforce la protection des femmes en codifiant le harcèlement sexuel et légalisant partiellement l'avortement.

2. Élimination de la violence sexiste et de la violence à l'égard des femmes

94. Pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles, le Gouvernement a déposé en 2018 au Parlement le projet de loi-cadre sur la prévention la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles. Ce document a été approprié par le Parlement pour devenir par la suite une proposition de loi. Cette proposition de loi a été votée par le Sénat le 4 avril 2018.

95. Un troisième Plan National de Lutte contre les Violences faites aux femmes et aux filles a été mis en place pour la période 2017 à 2027.

96. À la suite du séisme du 14 août 2021, de nouveaux camps ont été recensés, augmentant ainsi le nombre des camps issus du séisme de 2010 qui étaient en nette diminution. D'autres camps formés par les déplacés internes de Martissant et Delmas 2 ont aussi été enregistrés.

97. Le Parquet près le TPI de Port-au-Prince dispose d'une structure pour accueillir les plaintes en cas de violences basées sur le genre. Cette structure est administrée par un substitut du commissaire du Gouvernement qui est souvent une femme.

98. Dans chaque Commissariat de police, il existe un bureau chargé du suivi des violences faites aux femmes et aux filles.

99. De plus, diverses actions ont été entreprises :

a) Des formations sont organisées pour les policiers par la section Genre de la PNH ;

b) Une ULCS est créée au sein de la DCPJ ;

c) La CNAF pour la prévention et le travail sur les questions de genre a été créée.

100. L'exploitation sexuelle est réprimée par la loi sur la traite des personnes et le mariage forcé ne se pratique pas en Haïti.

3. Participation des femmes au processus de décision

101. L'article 158 décret électoral du 3 juillet 2021 précise que pour les sénatoriales, les partis ou groupements politiques doivent présenter une femme sur chaque segment de trois candidats sur la liste.

102. Pour les collectivités territoriales, les partis ou groupements politiques doivent présenter une femme au moins dans chaque cartel.

103. Le même décret prévoit que tout partis ou groupements politiques présentant une liste de candidature avec 50% de femmes à l'échelle départemental ou national bénéficie d'un financement spécial de 25% de plus.

104. Selon la dernière enquête menée par l'OMRH, sur 81.948 fonctionnaires, 23.429 sont des femmes, soit un pourcentage de 29,77%, travaillant au niveau de la fonction publique. 13% occupent des postes de direction.

105. Entre mars 2017 à octobre 2021, le pourcentage de femme faisant partie de l'Administration publique varie entre 19,23% et 28,5%.

L. Thème 13 – Droits de l'enfant

1. Amélioration de la promotion et de la protection des droits de l'enfant

106. Plus de 70.000 enfants bénéficient des services de protection et de prévention contre la violation de leurs droits. Ils sont replacés dans leurs familles biologiques avec accompagnement, ou encore dans la famille élargie ou sinon adoptés. 39.000 couples ont reçu un accompagnement psychologique ; 500 familles supportées ; 300 femmes en difficulté accompagnées et plus d'une centaine d'enfants soutenus à travers différents types d'actions.

107. Le système de protection de l'enfant en Haïti comprend un bureau central, neuf bureaux régionaux, quatre points frontaliers de services et 11 groupes de travail. Il a été renforcé avec la loi réformant l'adoption, la loi sur la maternité, la paternité et la filiation, la loi portant sur la lutte contre la traite des personnes et les protocoles additionnels sur la prostitution des enfants et sur la pornographie mettant en scène des enfants qui ont été ratifiés en 2014.

2. Élimination du travail des enfants

108. Suite à la dernière évaluation des centres résidentiels, 167 maisons d'accueil sont déjà fermés, 94 autres seront fermés. 304 sont en probation pour violences à l'égard des enfants sur 754.

109. En partenariat avec l'UNICEF, le Canada et d'autres acteurs, l'État a mis en œuvre, depuis 2017, un projet de lutte contre le travail domestique des enfants. Ce projet Touche 16 communes de trois départements géographiques du pays (Ouest, Grand-Anse et Sud).

110. La liste des travaux dangereux interdits aux enfants et le Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants ont été finalisés. La plateforme U-Report est opérationnelle depuis le 27 juin 2019 aux fins de renforcer la participation des jeunes sur les questions liées aux droits de l'enfant. Ainsi, 20.000 personnes dont 36% filles sont sensibilisées sur le travail des enfants et d'autres sujets concernant les enfants et les jeunes.

111. L'INFP et le BIT ont lancé un programme de formation professionnelle permettant de former 841 adolescents vulnérables, dont 378 filles de 14 à 17 ans, en couture, plomberie, technique agricole, arts plastiques, etc.

112. De plus, 838 enfants en situation de travail domestique, dont 503 filles, ont réintégré leurs familles biologiques entre 2019–2020. 9.285 enfants ont bénéficié de l'appui à la réinsertion scolaire. Par ailleurs, 677 survivants de la VBG ont été pris en charge.

113. 4.518 ménages vulnérables à risque de séparation familiale ont été assistés afin de prévenir le travail des enfants.

114. En plus, 140.146 personnes, dont 74.519 femmes, ont activement participé aux activités sur les droits de l'enfant, la prévention et la réponse aux VBG et le travail domestique des enfants avec une forte implication des comités de protection de l'enfant et des acteurs communautaires.

115. 120 familles d'accueil ont été accréditées et 68 autres sont en attente. En 2019, 165 enfants ont été pris en charge dans ces familles d'accueil.

116. Le programme « Yon Fanmi pou chak Timoun » rappelle aux particuliers que seules les autorités administratives et/ou judiciaires peuvent placer les enfants dans les maisons d'enfants ou dans d'autres familles, conformément à l'article 139 du décret du 4 novembre 1983.

117. Le concept d'enfant en situation de travail domestique ou enfant en domesticité n'est plus utilisé.

118. Un document a été élaboré sur la prise en charge des enfants privés de protection parentale y compris les enfants des rues.

119. La conjugaison des efforts déployés par les secteurs composant le CNLTP va concourir à la réduction du travail domestique.

120. Un programme d'enregistrement complet des enfants est en cours d'exécution par le MJSP en partenariat avec l'UNICEF dans les départements de la Grand-Anse, du Centre et de l'Artibonite.

M. Thème 14 – Déplacés internes

121. Le Gouvernement est conscient de la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays forçant les habitants de certaines zones à fuir leurs maisons. Face à cela, le CSPN continue à réaliser des opérations contre les gangs armés. Le 19 septembre 2021, l'opération « *Mache pran yo* » a été lancée.

122. Des instructions sont passées aux autorités judiciaires et policières pour réprimer toutes les formes de violence exercées contre des femmes et des filles dans les camps.

123. Le processus de relocalisation des déplacés internes est en cours. Le Gouvernement, de concert avec l'UNICEF, le PNUD, Food For The Poor, PAM, a distribué des rations alimentaires et des plats chauds aux familles pendant trois mois (juillet, août et septembre 2021).

124. D'autres partenaires comme CRS, Fondation Saint Luc interviennent dans le domaine financier. Un montant de 25.000 gourdes par famille a été versé à 90 familles pour leur relocalisation par CRS. La Fondation Saint Luc entend accompagner 40 familles à hauteur de 55.000 gourdes chacune.

125. Des kits scolaires ont été distribués aux enfants pour l'année académique en cours.

N. Thème 15 – Droits des personnes handicapées

126. De mars 2017 à septembre 2021 des avancées ont été réalisées dans le domaine des droits des personnes vivant avec un handicap :

a) Le décret fixant le statut, l'organisation et le fonctionnement du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées a été publié le 27 août 2020.

b) Des séances de formation ont été réalisées par des inspecteurs de la Direction du Travail du MAST à l'intention des employeurs et hauts cadres du secteur textile.

c) 50 jeunes vivant avec un handicap ont intégré la Fonction publique sur concours. De plus, un projet de 100 unités de logement accessibles à ces personnes est en cours d'exécution, en partenariat avec Food For The Poor, en conformité avec la loi du 13 juillet 2018 portant sur les normes d'accessibilité à l'environnement bâti.

d) Un module de formation sur l'accessibilité et la conception universelle a été intégré dans le cursus de formation des étudiants en Génie civil et Architecture de l'UEH.

127. Un avant-projet de loi est en cours d'élaboration en vue de créer un observatoire national de suivi du handicap en remplacement du CONARHAN.

O. Thème 16 – Coopération État, société civile et communauté internationale

128. Entre 2019 et 2020, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Premier ministre et les organisations de la société civile en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'homme. Par exemple, une feuille de route est adoptée et le choix national de 11 ODD a été validé.

129. De même, le CIDP, de concert avec le BINUH, a entrepris diverses activités visant à rendre plus efficace la protection et la promotion des droits de l'homme. On peut citer, entre autres :

a) l'élaboration d'un projet de plan d'action national des droits humains prévoyant des actions prioritaires pour une période de trois ans (2019–2022). Dans ce cadre, en partenariat avec le BINUH, un atelier de deux jours a été organisé avec les différents secteurs sur la côte des Arcadins (département de l'ouest) en avril 2019. Il y a eu partage de connaissances entre les cadres haïtiens et une technicienne venue de Genève ;

b) Deux sessions de formations en renforcement de capacités ont été organisées en partenariat avec le BINUH en vue de préparer la mise en place d'une base de données pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU ;

c) En matière d'assistance technique, le BINUH a financé l'organisation de l'atelier de consultation du rapport périodique national, le 6 octobre 2021.

P. Thème 17 – Collaboration avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme

130. La République d'Haïti a toujours coopéré avec les mécanismes des Nations Unies en témoignent, en autres, les activités suivantes : la soumission de rapports d'application des conventions internationales ratifiées (le PIDCP 2014, 2018, le CEDEF, le CDE et Convention relative aux droits des personnes handicapées) et ceux de l'EPU (rapport périodique et mi-parcours en 2011 et 2017).

131. Haïti a ratifié le PIDESC. Le rapport initial est en cours d'élaboration.

Q. Thème 18 – Égalité de traitement et non-discrimination

132. En vue d'assurer l'égalité de traitement et la non-discrimination, les actions suivantes ont été entreprises :

- Versement d'une prestation monétaire mensuelle à 18.000 ménages ayant pour chef des femmes ;
- Établissement d'un programme couvrant la période 2017–2020 en vue de sensibiliser l'ensemble des citoyens à la question des droits des femmes ;
- Établissement d'un appui à l'entrepreneuriat féminin via l'agro-transformation de l'arbre véritable (2017–2020).

R. Thème 19 – Amélioration des procédures d'enregistrement et d'identification à l'État civil

133. Dans le cadre de l'amélioration des procédures d'enregistrement et d'identification, les pouvoirs publics ont inauguré de nouveaux CRLDI.

134. De plus, le MJSP participe au renforcement de l'état civil en créant de nouveaux bureaux d'État Civil et en dotant certains hôpitaux de services d'enregistrement de naissances. La participation de plusieurs entités dans l'enregistrement des naissances facilite un meilleur enregistrement. Le Gouvernement a adhéré au projet de l'UNICEF relatif au « Renforcement de l'accès égalitaire et inclusif au système d'enregistrement des naissances ».

135. À cet effet, un projet est en cours d'expérimentation dans les trois départements (Artibonite, Centre et Grand Anse). Une grande amélioration est attendue avec l'utilisation des nouvelles technologies permettant l'informatisation du système d'identification et la formation des ressources humaines chargées de l'enregistrement des naissances.

S. Thème 20 – Protection des journalistes, des avocats et des défenseurs des droits de l'homme

1. Disparition du Journaliste Vladjimir Legagneur

136. Le 13 mars 2018, le photojournaliste Vladjimir Legagneur est porté disparu au quartier de Grand Ravine. La PNH s'est rendue sur les lieux a, identifié le chapeau du journaliste et prélevé des ossements, lesquels ont été remis à la police scientifique pour un test d'ADN. Une dizaine de personnes ont été arrêtées. Le dossier est au cabinet d'instruction.

2. Dossier du journaliste Rospide Pétion

137. Le journaliste Rospide Pétion a été assassiné dans la soirée du 10 juin 2019 dans la zone de Portail Léogâne. Après constat du juge de paix, le Parquet près le TPI de Port-au-Prince a ordonné une enquête policière. Un suspect a été arrêté et le dossier est au Cabinet d'instruction.

3. Dossier du journaliste Néhémie Joseph

138. Le 10 octobre 2019 le journaliste Néhémie Joseph a été assassiné à Mirebalais. Le Parquet a été saisi du dossier puis l'a transféré au cabinet d'instruction le 20 octobre 2019. 13 personnes ont été entendues et une autre arrêtée en République Dominicaine. L'instruction est en cours.

4. Le dossier du militant LGBT Charlot JEUDY

139. Le militant LGBT Charlot JEUDY est décédé dans la nuit du 25 au 26 novembre 2019 dans des circonstances douteuses. Une enquête a été menée par le BAC. Son cadavre a été autopsié. Des suspects ont été interrogés. Le dossier est actuellement au Cabinet d'Instruction.

5. Le dossier du Bâtonnier Dorval

140. Le 28 août 2020, dans la soirée, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, Me Monferrier Dorval, a été assassiné par balles en son domicile à Pèlerin 5. La police s'était rendue immédiatement sur les lieux accompagnés d'un juge de paix.

141. Après enquête, plusieurs suspects ont été arrêtés. Leur dossier est acheminé au parquet près le TPI de Port-au-Prince puis transmis au cabinet d'instruction. Le juge d'alors s'étant déporté le 16 septembre 2021, un nouveau juge a été désigné le 6 octobre 2021.

T. Thème 21 – Gestion des catastrophes naturelles et préparation aux catastrophes

142. En vue de sensibiliser la population aux risques des catastrophes naturelles, les actions suivantes ont été entreprises :

a) L'actualisation du plan de contingence national et l'établissement des COUN, COUD, COUC. Ces derniers sont activés en cas d'alerte ;

b) La sensibilisation de la population et des écoles au moyen de messages éducatifs diffusés dans les médias communautaires lors des rassemblements ;

c) La réalisation d'exercices de simulation en cas de séisme et de tsunami.

143. Le bilan du séisme du 14 août 2021 est de 2.248 morts, 12.763 blessées et 329 personnes portées disparues. Des centres hospitaliers, des établissements scolaires et d'autres infrastructures publiques et privées ont été endommagés, d'autres ont été totalement détruits.

144. Un arrêté du 16 août 2021, instaurant l'état d'urgence dans les trois départements touchés, a été pris en Conseil des ministres et publié dans le Moniteur du 16 août 2021. L'état d'urgence a été renouvelé pour une nouvelle période d'un mois par un autre arrêté.

145. Un montant de trois millions de Gdes a été décaissé pour la première phase d'urgence. Les organisations nationales et internationales ont apporté leur appui financier. De plus, l'OEA a fait un don de 25.000 dollars pour la coordination des opérations.

146. Par ailleurs, le mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF SPC) a versé 40 millions de dollars américains au Gouvernement dans le cadre de l'assurance pays contre les catastrophes d'origine naturelle.

147. Les structures de protection civile mises en place sont décentralisées dans les 10 départements géographiques du pays à travers des Comités de Gestion des risques et de désastres.

148. Durant le séisme, des informations actualisées, utiles et opportunes pour la population, ont été diffusées. Plusieurs opérations de communication ont été conduites au niveau du COUN et des COUC. De même, un centre d'appel 141 dédié à la gestion de l'urgence et à la coordination a été mis en place au COUN.

149. Des matelas, couvertures, tentes, kits alimentaires, kits hygiéniques, véhicules, radio communication ainsi que les intrants pour assistance humanitaire, y ont été pré-positionnés.

150. L'installation de blocs sanitaires provisoires, de points de lavage des mains supplémentaires et des dispositifs d'approvisionnement en eau potable ont été mis en place dans certaines communautés pour protéger l'intimité des personnes et prévenir le risque de pollution et de maladies infectieuses.

151. Plusieurs opérations de distributions massives et regroupées ont été menées dans les zones affectées. Ces opérations ont permis d'aider plus de 70.000 familles en mettant à leur disposition des kits alimentaires, des kits d'hygiène, des bâches et des produits non alimentaires.

152. Au cours de la période examinée, la DPC a entrepris des actions consistant notamment en l'identification préalable de sites et d'édifices, pouvant servir d'abris provisoires, en temps de catastrophe naturelle, en prenant en compte leur capacité d'accueil respective.

153. Dans chaque commune, une base de données a été installée en vue de permettre une évaluation rapide des dégâts et des besoins de réhabilitation. Ce qui a facilité la réponse d'urgence lors du dernier séisme.

154. Une liste de bénévoles a été établie pour venir en appui au personnel permanent des différents comités et apporter de l'aide en situation d'urgence.

155. Des actions de mitigation (curage des canaux, aménagement des bassins versants, réhabilitation de toitures de maisons endommagées ou trouées), incluant la mise en place d'un système d'alerte, à l'annonce d'événements majeurs sont prises.

156. Les COUN, COUD et COUC sont immédiatement activés en vue de la mise en œuvre du plan de contingence, dès lors qu'une alerte est décrétée.

157. Les activités des instances nationales sont souvent coordonnées avec celles des partenaires humanitaires.

U. Thème 22 – Droit à un environnement sain

158. Le Gouvernement haïtien a élaboré un avant-projet de loi minière en 2014, comportant un chapitre VIII consacré spécialement à la Protection de l'Environnement. Toutes les dispositions d'ordre environnemental ont été renforcées dans ce projet.

159. L'avant-projet de loi crée des obligations environnementales liées aux opérations minières et exploitation de carrière. L'article 185 de l'avant-projet de loi conditionne l'obtention d'un permis d'exploitation minière à la réalisation préalable d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) incluant un PGES et un plan de réhabilitation du site. L'EIES, désigne toute étude technique visant à apprécier les conséquences de toute nature, notamment environnementales et sociales, d'un projet, en vue tenter d'éliminer, de limiter, d'atténuer ou de compenser les impacts négatifs conformément aux normes en vigueur.

160. Dorénavant, avant d'entamer toutes opérations affectant la surface ou le sous-sol du Périmètre, le Titulaire du Titre Minier constituera un dépôt de garantie afin de couvrir les travaux de réhabilitation. La nature de la garantie doit être approuvée par l'AMN.

161. L'AMN reçoit les documents et les communique au Ministère de l'Environnement l'obtention de la non objection de ce dernier.

162. Ces mêmes conditions sont exigées pour les personnes morales.

163. L'avant-projet de loi n'est pas encore déposé au Parlement.

164. La loi du 9 août 2017 a créé le SNGRS. Ce dernier remplace le SMCRS jugé trop restreint par le fait que ses actions ne concernaient que Port-au-Prince et ses environs. Pour résoudre ce problème, le SNGRS aura des bureaux au niveau de tous les départements et de toutes les communes du pays. De concert avec les Collectivités territoriales, le SNGRS a la responsabilité en matière de gestion des déchets solides, médicaux et à haute toxicité. Toutes activités de collecte, de transport, de triage, de recyclage, de gestion et de transformation de déchets. Le SNGRS est placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement. Il est administré par un Conseil d'administration formé de sept membres incluant des ministères sectoriels comme le MTPTC et le MICT (les représentants des mairies).

V. Thème 23 – Institution nationale des droits de l'homme

165. Les institutions indépendantes sont créées en Haïti par la Constitution et sont organisées par la loi. L'OPC est l'institution nationale indépendante en matière de droits de l'homme. Le Gouvernement consulte cette institution et prend en compte ses recommandations en matière de droits de l'homme.

166. Le budget de l'OPC est passé à 161 493 326 HTG pour l'année fiscale 2020-2021.

III. Difficultés et contraintes

167. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations certaines difficultés et contraintes ont été relevées :

- a) l'absence de base de données constitue une contrainte majeure à l'élaboration des rapports dans les délais ;
- b) l'insuffisance de ressources matérielles et financières disponibles pour la mise en œuvre des recommandations ;
- c) La méconnaissance des recommandations à cause d'un manque de divulgation.

IV. Attentes

168. Une meilleure assistance, tant technique que financière, aux pouvoirs Publics est nécessaire pour faciliter la poursuite des efforts réalisés en matière de promotion et de

protection des droits de l'homme, le respect des délais d'élaboration des rapports et de mise en œuvre des recommandations de l'EPU ainsi que celles des organes de traités.

169. L'attention est aussi appelée sur la poursuite de l'assistance en renforcement des capacités notamment la formation des cadres techniques du CIDP en vue de la mise en place de la base de données. Celle-ci facilitera la collecte des informations dans le cadre de l'élaboration des rapports et le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

V. Conclusion

170. Ce rapport fait état des efforts déployés par le Gouvernement pour la mise en œuvre des 188 recommandations acceptées par la République d'Haïti lors de son dernier examen dans le cadre du deuxième cycle de l'EPU. On y trouve des informations sur les progrès accomplis pour la mise en œuvre totale ou partielle de chaque groupe de recommandations qui lui ont été adressées par les États parties. Ceci est une preuve évidente de la volonté du Gouvernement d'œuvrer à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

171. De nombreuses initiatives ont été prises mais les résultats escomptés ne sont pas totalement atteints. Les raisons en sont multiples. Mises à part les catastrophes naturelles, elles sont à la fois d'ordre technique, économique et politique.

172. Le Gouvernement est conscient de la nécessité de redoubler d'efforts car il reste encore beaucoup à faire pour atteindre toutes les couches de la société haïtienne. Le Gouvernement s'engage à prendre, dans la mesure de ses possibilités, des actions positives pour parvenir à cette fin.

173. Les droits de l'homme étant un facteur de développement non négligeable, la communauté internationale est, en ce sens, appelée à soutenir davantage la République d'Haïti dans ses efforts pour la protection et la promotion des droits de l'homme à travers la mobilisation des ressources nécessaires.
